

France-Rennes: Archive services

OJ S 241/2014 13/12/2014

Contract notice

Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Pôle Emploi Bretagne

Postal address: 36 rue de Léon – CS 75301

Town: Rennes

Postal code: 35053

Country: France

Contact person: Service achats et affaires juridiques

For the attention of: Le directeur régional de pôle emploi Bretagne

E-mail: achatsaffairesjuridiques.35076@pole-emploi.fr

Telephone: +33 299354044

Fax: +33 223213465

Internet address(es):

General address of the contracting authority: <http://www.pole-emploi.fr>

Address of the buyer profile: <http://www.pole-emploi.e-marchespublics.com>

Additional information can be obtained from:

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address

I.2. Type of the contracting authority

Body governed by public law

I.3. Main activity

Other: Emploi

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Marché de services portant sur la collecte, la conservation et la gestion des archives de pôle emploi Bretagne.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 26: Recreational, cultural and sporting services

Main site or place of performance: Ensemble de la région Bretagne.

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The procurement involves the establishment of a framework agreement

II.1.4. Information about framework agreement

Framework agreement with a single operator

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Objet: passée conformément à la procédure prévue à l'article 9 du décret 2005-1742 du 30.12.2005 selon des modalités librement définies par le pouvoir adjudicateur, la consultation vise à la conclusion d'un marché ayant pour objet: la conservation des archives courantes et intermédiaires de pôle emploi; la collecte courante et ponctuelle des archives; la communication physique et dématérialisée d'archives; la consultation d'archives sur le lieu de conservation; le versement aux archives départementales; la destruction d'archives; le dépôt d'archives dans les locaux du titulaire; le tri, le classement et le rangement de documents dans des boîtes et l'inscription du contenu; la numérotation, le rangement des boîtes dans des conteneurs et l'inventaire; la prise en charge initiale du stock; le déstockage des archives en fin de marché. Les archives de pôle emploi sont des archives publiques au sens du livre ii du code du patrimoine.

Forme: marché à bon de commande conclu avec un unique titulaire sans minimum ni maximum.

II.1.6. CPV code(s)

92512000 Archive services, 92512100 Archive destruction services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: no

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Le marché est établi sans minimum ni maximum. À titre indicatif, les quantités annuelles traitées au titre des années 2012 et 2013 sont de l'ordre de: 2 000 conteneurs collectés, 300 à 500 demandes de communication effectuées, 2 000 conteneurs détruits. Les quantités indiquées sont issues du contrat exécuté sur le périmètre d'activité ex-Assedic de pôle emploi, hors périmètre d'activité ex-Anpe (documents placement).

II.2.2. Information about options

Options: yes

Description of options: Marché conclu à compter de sa date de notification pour une période ferme de 4 ans, puis reconductible expressément une première fois pour une période de 2 ans calendaires et une seconde fois pour une période d'1 an calendaire.

Reconduction: aux fins de dénonciation, pôle emploi se prononce au moins trois mois calendaires avant l'échéance de la période en cours du marché en notifiant par écrit au titulaire sa décision de ne pas reconduire le marché. Faute de décision notifiée dans ce délai, pôle emploi est considéré comme ayant décidé la reconduction du marché.

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: yes

Number of possible renewals: 2

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 48 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Financement: marché financé à partir des contributions et subventions mentionnées à l'article I5312-7 du code du travail, ainsi que sur les ressources propres de l'institution.

Païement: paiement dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la facture.

Prix: prix unitaires révisés dans les conditions fixées au contrat.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Les candidats peuvent présenter leur candidature et offre sous forme d'un groupement conjoint ou solidaire. En cas d'attribution du marché à un groupement ayant présenté sa candidature et son offre sous la forme d'un groupement conjoint, la transformation en un groupement solidaire sera exigée.

III.1.4. Contract performance conditions

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Déclaration sur l'honneur de la capacité juridique à accéder à la commande publique certifiant que le candidat:

— a, au 31.12.13, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date ou avant le lancement de la consultation,

— s'est acquitté de ces impôts et cotisations ou a constitué des garanties jugées suffisantes (cf. art. 8-4° de l'ord. 2005-649 du 6.6.5),

— a, au 31.12.13, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'art. L2242-5 du code du travail (ci-après CT) ou a réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de sa candidature,

— n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux art. L1146-1, I8221-1, I8221-3, I8221-5, I8231-1, I8241-1, I8251-1 et I8251-2 du CT,

— n'a pas fait l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet en application de l'art. L8272-4 du CT,

— n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux art. 222-38, 222-40, 225-1, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au 2ème alinéa de l'art. 421-5, à l'art. 433-1, au 2nd alinéa de l'art. 433-2, au 8ème alinéa de l'art. 434-9, au 2nd alinéa de l'art. 434-

9-1, aux art. 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, ainsi qu'à l'art. 1741 du code général des impôts, aux art. L2339-2 à L2339-4 et L2339-11-1 à L2339-11-3 du code de la défense et à l'art. L317-8 du code de la sécurité intérieure; n'est pas exclu des marchés publics à titre de peine principale ou complémentaire prononcée en application des art. 131-10 ou 131-39 du code pénal,
— n'est pas en état de liquidation judiciaire (l640-1 du code de commerce) ou de faillite personnelle (l653-1 à l653-8 du même code) ou procédure équivalente pour les candidats régis par un droit autre que français.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Déclaration relative à la capacité financière à exécuter le marché, indiquant le chiffre d'affaires annuel global réalisé par le candidat sur chacun des 3 derniers exercices disponibles. Dans le cas où le candidat est objectivement dans l'incapacité de produire ces renseignements, en particulier lorsqu'il est de création récente, il rapporte la preuve de cette incapacité et communique en lieu et place tout document de nature à attester de sa capacité financière à exécuter les prestations, par exemple la preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

Minimum level(s) of standards possibly required: Ne seront pas admises les candidatures des candidats dont le chiffre d'affaires annuel global moyen sur les 3 derniers exercices disponibles communiqués est strictement inférieur à 200 000 EUR, ou, dans le cas où le candidat est objectivement dans l'incapacité de produire ces renseignements, dont le document de nature à attester de sa capacité financière à exécuter les prestations, par exemple la preuve d'une assurance pour les risques professionnels n'atteste pas d'une capacité financière supérieure ou égale à ce niveau minimum.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

- Déclaration relative à la capacité technique et professionnelle à exécuter le marché indiquant: les effectifs au sens de l'article l1111-2 du code du travail, moyens annuels pour chacune des 3 dernières années,
- la capacité de stockage, en mètres linéaires, du ou des sites du candidat susceptibles d'être affectés à la conservation d'archives publiques papier et bénéficiant de l'agrément prévu à l'article l212-4-ii du code du patrimoine ou faisant l'objet d'une demande d'agrément en cours à la date limite de réception des plis mentionnés au point iv.3.4 du présent avis,
- les principales prestations effectuées au cours des 3 dernières années, privilégiant les prestations similaires à celles objet du marché et détaillant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Ces références ne font l'objet d'une déclaration qu'à défaut d'être prouvées par des attestations des destinataires, comportant l'ensemble des éléments ci-dessus décrits, sauf pour les prestations dont pôle emploi a été destinataire et pour lesquelles une déclaration est suffisante,
- pour chaque site affecté à la conservation d'archives papier, la copie de l'agrément prévu à l'article l212-4-ii du code du patrimoine ou, dans le cas où la demande d'agrément est en cours à la date limite de réception des plis mentionnée à l'article iv.3.4 du présent avis, une copie de l'accusé de réception de la demande d'agrément par le ministre chargé de la culture, tel que prévu à l'article r212-25 du code du patrimoine.

Minimum level(s) of standards possibly required:

Ne seront pas admises les candidatures des candidats dont la capacité totale de stockage communiquée est strictement inférieure à 6 000 mètres linéaires.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: yes

Reference to the relevant law, regulation or administrative provision: La prestation de conservation, objet du marché, ne peut être exécutée que par des personnes physiques ou morales en possession de l'agrément prévu à l'article l212-4-ii du code du patrimoine. La copie de cet agrément ou de l'accusé de réception de la demande d'agrément par le ministre chargé de la culture est joint au dossier de candidature, dans les conditions fixées au règlement de la consultation.

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: no

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Criteria below

1. Prix apprécié sur la base du détail quantitatif estimatif. Weighting 50
2. Valeur technique. Weighting 45
3. Mesures relatives à la protection de l'environnement. Weighting 5

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

1412-MA-PS-25

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

30.1.2015 - 16:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 120 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Persons authorised to be present at the opening of tenders: no

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

1. Obtention du dossier de consultation (DCE): le DCE peut être téléchargé à l'adresse du profil d'acheteur indiquée en tête d'avis. À défaut, il peut être demandé par courrier ou courriel au point de contact en tête d'avis; veuillez préciser dans la demande l'intitulé de la consultation, vos coordonnées complètes (dont adresse courriel) et le mode de transmission souhaité (courrier ou courriel).

Renseignements complémentaires: les courriers ou courriels de demande de renseignements complémentaires doivent être adressés au point de contact en tête d'avis. La date limite de réception des demandes est fixée au 9.1.2015.

2. Transmission des plis: les plis peuvent être soit transmis par lettre recommandée avec accusé de réception (ou tout moyen équivalent permettant de déterminer la date et l'heure certaines de leur réception et de garantir leur confidentialité), soit remis en mains propres contre récépissé les jours ouvrés, du lundi au vendredi (sauf le 26.12.2014 et le 2.1.2015), de 10:00 à 12:00 et de 14:00 à 16:00 au point de contact en tête d'avis, soit transmis électroniquement via l'adresse du profil d'acheteur indiquée en tête d'avis.

3. Candidature:

a) les pièces mentionnées au iii.2 et iii.3.1 du présent avis sont transmises accompagnées d'une lettre de candidature dans les conditions fixées au DCE,
b) dans le cas où le candidat est en redressement judiciaire (art. L631-1 du code de commerce) ou procédure équivalente pour les candidats régis par un droit autre que français, est jointe à la déclaration du candidat, la copie du jugement l'autorisant à poursuivre son activité pendant toute la durée d'exécution du marché, période de reconduction comprise,
c) en application de l'article 17-iv du décret 2005-1742 du 30.12.2005, il est précisé que les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements exigés au stade de la candidature que pôle emploi peut directement obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, s'ils fournissent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou espace et si son accès est gratuit.

4. Sélection des offres: la valeur technique des offres des candidats sous réserve de leur recevabilité, sera appréciée sur la base des sous-critères suivants: 20 % pour l'organisation, l'accompagnement et le suivi proposés pour l'exécution des prestations, 10 % pour le rôle, les activités et le profil du responsable de projet ainsi que la composition, les rôles et activités de l'équipe affectée à l'exécution du marché, 10 % pour les fonctionnalités de l'outil informatique de gestion mis à disposition de pôle emploi et des mesures mises en œuvre pour assurer la

sécurité des bases de données informatiques, 5 % pour les modalités d'indemnisation en cas de disparition, destruction ou détérioration d'archives.

5. négociations des offres: après première analyse des offres sur la base des critères d'attribution mentionnés au présent avis, pôle emploi engagera des négociations avec les candidats ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses, jugées telles sur la base de ces critères. Le nombre de candidats admis à négocier est fixé à trois, sous réserve d'un nombre de candidats suffisant. La proposition technique et le prix feront l'objet d'une négociation.

6. accord-cadre: les marchés à bons de commande sont des accords-cadres au sens du droit de l'Union européenne. Les informations à indiquer à la rubrique ii.1.4) du modèle communautaire d'avis figurent aux rubriques ii.1.5), ii.2) et ii.3) du présent avis.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 10.12.2014.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif de Rennes

Postal address: 3 contour de la Motte

Town: Rennes

Postal code: 35044

E-mail: greffe.ta-rennes@juradm.fr

Internet address: <http://www.ta-rennes.juradm.fr>

VI.4.2. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures: Recours sur la base de l'article L. 551-13 du code de justice administrative dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché au JOUE et/ou sur la base d'un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses, dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution précité, le cas échéant assorti d'une demande de suspension sur le fondement de l'article L. 521-1 du même code et/ou d'une demande indemnitaire. En cas de demande indemnitaire, un recours administratif préalable doit être exercé auprès du directeur régional de pôle emploi Bretagne, 36 rue de Léon, CS 75301, 35053 Rennes Cedex 9; le recours de pleine juridiction doit être formé dans un délai de 2 mois à compter de la décision expresse de rejet ou sans condition de délai (sauf prescription) à défaut. Les recours exercés sur le fondement de l'article L. 551-1 du code de justice administrative ne sont pas recevables dans le cadre de la présente procédure.

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

10.12.2014